

Département de l'ESSONNE
Arrondissement d'ETAMPES
Commune de DOURDAN

République Française

DÉCISION

Nomenclature N° : 2.2

N°DEC2024 147

Objet : Dépôt d'une déclaration préalable pour l'installation de mobilier urbain dans le parc François Mitterrand

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-22 et L2122-23 ;

Vu la délibération N°DEL2020035 du conseil municipal du 16 juillet 2020 portant délégations du Conseil Municipal au Maire et notamment l'alinéa 27 ;

Vu la convention cadre valant Petites villes de demain pour la commune de Dourdan valant ORT signée en date du 21 avril 2023 ;

Considérant la forte dégradation des bancs existants et le manque de mobilier notamment de tables de pique-nique sur le parc François Mitterrand ;

Considérant la fiche action n°20 du programme *Petites villes de demain* où est inscrit la volonté de faire de « cet espace un véritable lieu de vie et de promenade, et non un lieu de passage avec des aménagements vétustes et non adaptés » ;

Considérant la volonté de la commune d'être inclusive notamment dans le choix du mobilier et ainsi de favoriser l'installation de tables adaptées pour les personnes à mobilité réduite et de tester des bancs adaptés aux problématiques des seniors ;

Considérant le projet d'installation 4 tables de pique-nique PMR, 11 bancs adaptés aux seniors, et 7 chaises longues sur la parcelle AH 164, sise avenue de Paris à Dourdan ;

DÉCIDE

Article 1 : De déposer une demande de déclaration préalable pour l'installation de 4 tables de pique-nique PMR, 11 bancs adaptés aux seniors, et 7 chaises longues sur le parc.

Article 2 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'application de la présente décision.

Fait à Dourdan, le 10 JUIL. 2024

Le Maire
Paolo DE CARVALHO



Acte rendu exécutoire :

- Transmis au représentant de l'Etat ;
- Publié le : 12/07/2024